

RÉUNION DU 05 OCTOBRE 2018

Le cinq octobre deux mil dix-huit à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Ménigoute, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Ménigoute, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, Maire.

Etaient présents : Mmes et M. Didier Gaillard, Gérard Saint Laurent, Régis Bergeon, Martine Grasset, Franck Allard, Maryline Baloge, Céline Chulevitch, Isabelle Deschamps, Edouard Guilbard, Jimmy Hut, Antoine Jamoneau, Céline Pailloux.

Etait absente et excusée : Mme Béatrice Portron.

Pouvoir de Madame Béatrice Portron à Madame Céline Chulevitch.

Date de la convocation : 28 septembre 2018.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle Deschamps.

SUBVENTIONS

Sur proposition de la commission communale correspondante, les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2018.

Demandeurs	Montant
C.C.A.S. de Ménigoute	6000,00
Entente Sportive Fomperron/Ménigoute (Foot)	600,00
Tennis Club Pays Ménigoutais	180,00
Ecole de football Vasles/Ménigoute (US Vasléenne)	200,00
A.S.M. Basket	600,00
Club Entretien Physique Ménigoute	280,00
Club des Aînés Ruraux Ménigoute	180,00
Association Boule en Bois Ménigoute	180,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers Ménigoute	180,00
Amicale des Donneurs de sang Ménigoute/Saint-Germier	180,00
A.C.C.A. Ménigoute	180,00
Société de Pêche Ménigoute	180,00
Club de tarot Ménigoute	180,00
U.N.C. Anciens Combattants	180,00
Association LIFT (Yoga) Ménigoute	180,00
Académie Française de Billard Ménigoute	180,00
AICM	300,00
ADMR	600,00
ACAMO	180,00
Association sportive du Collège Maurice Fombeure (UNSS)	180,00
Association Les Amis de l'IFFCAM	180,00

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires pour les versements de ces différentes sommes qui seront prélevées au chapitre 65 du budget primitif communal 2018.

TRAVAUX ÉCOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire tient à remercier son adjoint Régis Bergeon pour son implication au niveau des écoles.

Les travaux de l'école maternelle, porté par la Communauté de Communes Parthenay-Gatine n'ayant pas pu être terminés pendant la période estivale (en raison de la partie désamiantage), il a fallu déménager les classes dans les préfabriqués du collège. Il s'agissait d'une organisation administrative et technique assez importante. Le personnel communal et communautaire a été mis à contribution.

Seule la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine a participé financièrement à ces travaux.

CAMPUS RURAL

Compte tenu des délibérations des différents partenaires, le plan de financement définitif de ce projet d'aménagement de logements locatifs destinés à l'habitat jeunes et au campus rural est le suivant :

Dépenses : 242 497,35 € HT

Recettes :

- DETR 68 828,20 €
- Contrat de Ruralité 59 505,00 €
- Autofinancement (fonds propres) 48 164,15 €
- Fonds de concours CCPG 66 000,00 €

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à solliciter le fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine. A cet effet, une convention sera rédigée entre les deux parties.

A ce jour, les travaux ont pris un peu de retard en raison des délais de livraison des matériaux (essentiellement les huisseries).

S'agissant de rénovation, la collectivité doit cependant pallier à certains travaux non prévus initialement.

Pour le lot 1 :

L'entreprise Thuillas de Champdeniers présente un avenant en plus pour réaliser un gobetis au niveau de certains murs (couche d'accrochage qui permet de faire adhérer les enduits sur les murs), des renforts au niveau du plancher et des travaux pour la création de la mezzanine. Le montant est de 6 572,46 € HT soit 7 886,95 € TTC.

Pour le lot 2 :

L'entreprise FB EURL de Ménigoute présente un avenant en plus pour des travaux supplémentaires sur la charpente et pour la création de la mezzanine. Le montant est de 3 662,80 € HT soit 4 395,36 € TTC.

Pour le lot 3 :

L'entreprise FB EURL de Ménigoute présente un avenant en plus pour des travaux complémentaires pour la dépose d'une souche de cheminée et la mise en place d'un écran sous toiture. Avenant d'un montant de 899,30 € HT soit 1 079,16 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres présents valident ces avenants en plus pour le lot n° 1, le lot n° 2 et pour le lot n° 3 et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibération en date du 06 novembre 2014, il avait été décidé de solliciter aux locataires des bâtiments communaux, une somme mensuelle pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Cette année, cette somme est calculée sur la base de 13,22 % de la valeur locative du bâtiment concerné.

La collectivité a reçu ce jour son avis d'imposition pour la taxe foncière 2018 et il s'avère qu'il y a lieu de faire des régularisations positives pour certains et négatives pour d'autres.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents relatifs à ces régularisations qui seront faites sur les titres d'octobre, novembre et décembre 2018.

BAR-TABAC

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'appliquer la révision annuelle du loyer telle qu'elle est mentionnée sur l'acte notarié à savoir en appliquant l'Indice de Référence des Loyers.

Le calcul est le suivant :
(loyer actuel x l'indice du 2^{ème} trimestre 2017) / indice de base
Soit 213,75 € HT x 126,19 / 122,96
Soit 223,45 € HT

Ainsi, le loyer mensuel demandé à Madame Nathalie Allard, locataire du bâtiment, sera de 223,45 € HT à compter du 1^{er} octobre 2018 pour la partie du bail commercial.

Pour le loyer mensuel relatif à la location gérance (licence), aucune révision n'est prévue dans l'acte notarié ; il est donc maintenu à la somme mensuelle de 100 € HT.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire informe les membres présents que les services de l'Etat ont émis un avis défavorable pour le soutien financier à la collectivité pour les travaux de sécurité routière (DETR).

De ce fait, et de façon à pouvoir engager les travaux de sécurité indispensables, les membres présents émettent un avis favorable à une demande de soutien financier auprès du Département des Deux-Sèvres dans le cadre du CAP79 dotation pour travaux. Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses, 89 428 € HT

Recettes :

- Conseil Départemental, CAP79 (Contrat d'Accompagnement de Proximité) dotation pour travaux 16 915 €
- Conseil Départemental, soutien à l'investissement sur RD en agglomération 25 744,80 €
- Autofinancement 46 768,20 €

Les membres présents autorisent Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention auprès du Département des Deux-Sèvres et à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

STADE

Les membres du Conseil Municipal valident le devis de l'entreprise Guy Limoges de Oulmes (Vendée) pour l'entretien du stade pour un montant de 2 036,00 € HT (défeutrage dès à présent et sablage après les premières pluies). L'entreprise Préconise un entretien annuel plutôt que triennal.

La dépense correspondante sera prélevée au chapitre du budget primitif communal 2018.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

Il conviendra de préserver l'état de ce terrain en demandant à ce que la course à pied ne soit pas pratiquée dessus.

FESTIVAL
ORNITHOLOGIQUE
2018

La 34^{ème} édition du Festival International du Film Ornithologique aura lieu du 30 octobre 2018 au 4 novembre 2018.

Personnel

Les membres présents donnent délégation à Monsieur le Maire pour recruter du personnel complémentaire pour le ménage des bâtiments communaux pendant la période du festival. Madame Marie-Claire Rizzo et Madame Emeline Deschamps seront employées via le service intérim du Centre de Gestion des Deux-Sèvres et viendront en renfort de l'équipe communale actuelle (Madame Nathalie Poyer et Madame Evelyne Cousty).

Comme chaque année les frais relatifs à ces emplois complémentaires seront pris en charge à hauteur de 50 % par la collectivité et 50 % par l'association Mainate.

Les employés du service technique, aidés des employés des collectivités de l'ancien canton de Ménigoute, commenceront leur travail sur le site du festival à compter du 17 octobre 2018.

Convention

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer la convention annuelle de partenariat avec l'association Mainate ; ce document résume les engagements de chaque partie, les conditions d'occupation des différentes salles, les emplois du temps du personnel....

Sécurité

Les services de la Socotec (pour les tribunes) et les services de Dekra (pour les installations électriques sous le forum) seront mandatés pour contrôler les différentes installations mises en place pour cette 34^{ème} édition. Les dépenses correspondantes seront prélevées à l'article 615221 du budget primitif communal 2018.

Location Salle des Fêtes et emplacements publics

Les membres du Conseil Municipal décident de demander la somme de 1 000 euros à la SARL Canivet et Associés de Vasles pour la location de la salle des fêtes pendant ce festival ainsi que la somme de 500 euros au titre de caution.

Comme par les années passées, les membres du Conseil Municipal, en accord avec le Conseil d'Administration de l'association Mainate, décident de ne pas donner suite aux demandes d'emplacement sur le domaine public pendant le festival.

Location logement communal

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident la demande d'occupation à titre précaire, du logement communal situé au n° 4 Bis Place des Cloîtres par un couple d'artistes qui expose au festival. Il leur sera demandé la somme de 250 euros ainsi qu'une assurance responsabilité civile.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Inauguration

L'inauguration de cette 34^{ème} édition aura lieu le mardi 30 octobre 2018 après-midi. A cette occasion, la collectivité offrira le verre de l'amitié.

Monsieur le Maire émet le souhait que les agents communaux soient présents à cette inauguration.

ARBRE DE NOEL

Trois propositions d'interventions d'intermittents du spectacle sont présentées aux membres présents pour l'animation de l'arbre de Noël de la collectivité.

Après en avoir délibéré, les membres présents décident de retenir la Compagnie Léz'Arts Vivants pour le spectacle « Au pays des Noël » le samedi 22 décembre à 16 h 30 pour un montant de 750 €.

Cette dépense sera prélevée à l'article 6232 du budget primitif communal 2018.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

EUROCHESTRIE

Les membres présents prennent connaissance de la correspondance de l'association en charge des Eurochestreries des Deux-Sèvres. Ces Festivals Eurochestreries réunissent des orchestres symphoniques, à cordes, des chœurs ou des ensembles de musique de chambre de jeunes, âgés de 15 à 25 ans, ayant une bonne expérience musicale. Quelques projets accueillent également des musiciens individuels.

Ces festivals portent des valeurs de rencontres entre les jeunes des différents pays, de découverte touristique et linguistique, et bien sûr d'échanges musicaux entre les musiciens, mais aussi avec le public.

Cette proposition mérite réflexion. Les élus décident de voir le côté technique avec le Carug avant de prendre une décision.

VIREMENT DE CREDITS

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à faire un virement de crédits sur le budget primitif 2018 du Village Seniors.

Les écritures suivantes sont alors validées :

- Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) : - 3 000 €
- Chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement) : - 3 000 €
- Article 2313 (constructions) : - 3 000 €
- Article 63512 (taxes foncières) : + 3 000 €

CCPG, BILAN DES ACTIVITES 2017

Monsieur le Maire présente aux membres présents le bilan des activités communautaires 2017 qui présente l'activité et les projets récents de la Communauté de Communes Parthenay Gâtine, ainsi que les principales perspectives.

Il est proposé au Conseil de bien vouloir prendre acte de la communication du bilan d'activité de la Communauté de Communes Parthenay Gâtine pour l'exercice 2017.

Ce rapport ainsi présenté n'appelle aucune observation particulière de l'Assemblée et est validé à l'unanimité.

RAPPORT CLECT

Monsieur le Maire présente aux membres présents le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine qui retrace les activités de cette commission, la méthode de révision des allocations compensatrices, les évolutions des compétences de la CCPG, les différentes synthèses des charges....

Ce rapport ainsi présenté n'appelle aucune observation particulière de l'Assemblée et est validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

COLLECTE ALIMENTAIRE

Le Centre Social propose aux collectivités du territoire de faire une collecte au sein des Mairies au profit de l'épicerie sociale « la passerelle ». Cette collecte serait mise en place début février 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident cette idée. Ainsi, les denrées pourront être déposées en Mairie aux horaires d'ouverture. Cette information sera communiquée à la population via la gazette communale.

STATION-MÉTÉO

Les membres de l'Assemblée sont informés du projet du Centre Météorologique de Poitiers qui souhaite installer une station de mesure météo face au n° 6 Chemin de la Villa des Rochers à Ménigoute. Cette station permettra la prise de mesure de la météo sur le territoire. Le Centre s'acquittera d'une quittance annuelle de 300 euros.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer la convention correspondante à cet équipement avec le Centre Météorologique et à signer tous les autres documents qui pourraient être nécessaire à ce dossier.

STATION RADIO-ÉLECTRIQUE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 1^{er} septembre 2017, la mise en place d'une station radio-électrique avait été validé par les membres du Conseil.

A ce jour, cette antenne est installée près de la station-service communale et pour information, un opérateur de téléphonie va prochainement y installer un mât. (Free).

BATIMENTS

Le responsable des bâtiments communaux, Monsieur Saint Laurent fait état des travaux dans les bâtiments communaux par les employés du service technique :

- La toiture de la sacrisite à été refaite
- Les ouvertures de la partie habitation de la boulangerie seront prochainement changées

Le logement du n° 16 Rue de Parthenay sera vacant au 30 octobre 2018.

SMC

Le SMC informe la collectivité qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, de nouvelles consignes de tri seront transmises à la population. En effet, tous les emballages ménagers et tous les papiers seront à mettre dans le container jaune.

CONGRES DES
MAIRES

Du 20 au 22 novembre 2018 aura lieu le 101^{ème} Congrès des Maires et des
Présidents de Communauté de France au Parc des Expositions de la Porte de Versailles.

Tous les élus sont conviés à cette manifestation et également à la soirée du 21
novembre au sommet de la Tour Montaparnasse et à la visite et/ou au déjeuner au Sénat
le jeudi 22 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les membres,

Le Maire,

La Secrétaire,